



RCS : TARASCON
Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00533
Numéro SIREN : 804 039 360
Nom ou dénomination : 2 L TP

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2015 sous le numéro de dépôt 2993

JB 2L TP

14 OCT. 2015

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 20 000 euros
Sise route de l'Arcoules, La Pantaiïdo
13520 LE PARADOU
RCS de TARASCON n°840 039 360

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 22 SEPTEMBRE 2015**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

Le 22 Septembre, à 18 heures

La société « *JB Holding* », Société A responsabilité Limitée, au capital de 500 000 euros, sise route de l'Arcoules – La Pantaiïdo – 13520 LE PARADOU, inscrite au RCS de Tarascon sous le numéro suivant 522 451 913,

Associée unique de la société 2L TP,

A pris les décisions suivantes relatives à :

- 1) La réduction du capital de 20 000 euros à 1 000 euros par remboursement d'une somme de 190 euros sur chaque part sociale, sous condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux.
- 2) Modification corrélative des statuts,
- 3) Délégation de pouvoirs en vue de la réalisation des formalités subséquentes.

PREMIERE DECISION

L'associée unique donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires concernant la convocation de l'Assemblée Générale ont bien été observées.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide le remboursement à concurrence d'une somme de 190 euros sur chaque part sociale et par suite, la réduction de 20 000 euros à 1 000 euros du montant du capital social par voie de diminution de la valeur nominale des parts qui passe de 200 euros à 10 euros.

Cette décision est prise sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant de créanciers sociaux.

TROISIEME DECISION

Sous condition de la réalisation définitive de la réduction de capital ci-dessus décidée par l'associée unique, l'article 7 des statuts est modifié de la façon suivante :

« ARTICLE 7 – Capital social

Lors de la constitution de la Société le capital social était fixé à 20 000 € et divisé en 100 parts sociales de 200 € chacune. Selon décision de l'associée unique du 22 septembre 2015, le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros (MILLE €UROS).

Il est divisé en 100 parts égales de 10 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité et attribuées en totalité à l'associé unique :

*La Société JB HOLDING 100 parts »
Numérotées de 1 à 100*

QUATRIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au gérant à l'effet de constater la réalisation ou la non réalisation de la condition suspensive stipulée sous la seconde décision ci-dessus et portant la réalisation définitive de la réduction de capital ou l'absence de réduction du capital.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès Verbal qui a été signé par l'associée unique après lecture et consigné sur le registre des Assemblées.



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
TARASCON

Le 29/09/2015 Bordereau n°2015/570 Case n°8

Ext 1705

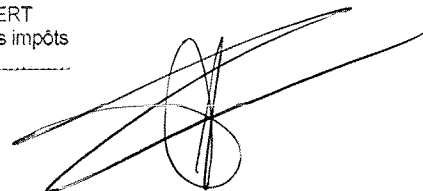
Enregistrement : 125 € Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent des impôts

.....
Gwennaëlle ROBERT
Agent administratif des impôts
.....



ALLE ET ASSOCIÉS AVOCATS

04.66.70.60.00

SARL « 2L TP »

Suivant décision du 22 septembre 2015, l'associée unique de la Société 2L TP, SARL au capital de 20 000 € dont le siège social est situé route de l'Arcoule, La pantaïdo à 13520 LE PARADOU, immatriculée au RCS de TARASCON sous le N° 840 039 360, a décidé de réduire le capital social de 20 000 € à 1 000 € par remboursement à concurrence d'une somme de 190 €, sur chaque part sociale de 200 euros.

Cette décision, non motivée par des pertes, a été prise sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux.

Le dépôt au greffe interviendra à l'issue de la présente insertion.

Parution dans le journal :

LA LIBERTE – LE COMMERCIAL

B.P. 80010 – 13633 ARLES Cedex

N° 3660 du 03/10/2015

Attestation entraînant parution obligatoire